

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt six, le neuf février à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 2 février 2026, conformément à la loi.

Présents :

**RELEVÉ DE
DÉCISIONS DU
BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU
9 FEVRIER 2026**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS

Présents à l'ouverture de la
séance :

Titulaires et suppléants
présents : 26
Procurations : 6

Nombre de votants : 32

Ont donné pouvoir :

Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Marie CIETERS
Bernadette SION, procuration à Luc FOUTRY
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Ludovic ROHART, procuration à Didier DALLOY
José DUHAMEL, procuration à Pascal FROMONT
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Anne WAUQUIER

Absents excusés :

Cathy POIDEVIN, Olivier VERCROYSE, Christophe THIEBAUT, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020.

BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

MOBILITE

➡ **DELIBERATION BC_2026_001** - *Demande de subvention auprès du Département du Nord et de l'Etat pour le projet de voie verte à La Neuville*

Dans le cadre du schéma cyclable, la Communauté de communes Pévèle Carembault projette d'aménager une voie verte sur la commune de la Neuville afin de sécuriser, notamment, la traversée de la commune.

L'itinéraire du projet fait partie du réseau structurant du schéma cyclable, qui permet plus largement la liaison cyclable entre le Bois de 5 Tailles, et la Forêt de Phalempin.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 400.000 € HT.

Pour financer ce projet, l'intercommunalité souhaite solliciter des subventions et dotations auprès du Département du Nord et notamment, l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD), et auprès de l'État, et notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

DECISION (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 32 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ➔ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer des dossiers de demande de subventions et de dotations auprès du Département du NORD, notamment l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD), et auprès de l'État, notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre de l'aménagement d'une voie verte à la Neuville.*
- ➔ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.*

MARCHES PUBLICS

➡ **DELIBERATION BC_2026_002** - *Marché "entretien des espaces verts en gestion différenciée sur le territoire de Pévèle Carembault" - autorisation donnée au Président de signer le marché*

Le présent marché d'entretien des espaces verts en gestion différenciée sur le territoire de Pévèle Carembault a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le marché est alloté comme suit, chaque lot prenant la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, avec minimum et maximum :

- Lot n°1 - Entretien de la zone Sud, Sud-Est

Sites concernés :

- Parc d'Activités des Houssières : Beuvry La Forêt ;
- Parc d'Activités des Hauts Champs : Coutiches ;
- Parc d'Activités de l'Europe : Orchies ;

- Parc d'Activités de la carrière dorée : Orchies ;
- Parc d'Activités du Pont d'Or : Bachy ;
- PACBO : Orchies ;
- Pévèle Aréna : Orchies.

Montant minimum annuel : 20 000 € HT
 Montant maximum annuel : 100 000 € HT

- Lot n°2 - Entretien de la zone Ouest

Sites concernés :

- Parc d'Activités du Carembault : Camphin en Carembault ;
- Parc d'Activités de Phalempin ;
- Zone industrielle de Gondécourt ;
- Zone artisanale de Gondécourt ;
- Parc d'Activités du Bois Dion : Ostricourt

Montant minimum annuel : 10 000 € HT
 Montant maximum annuel : 60 000 € HT

- Lot n°3 - Entretien de la zone Nord

Sites concernés :

- Innova'Park : Cysoing ;
- Parc de la Planque I : Pont-à-Marque ;
- Parc d'Activités des Marlières : Avelin (à partir d'avril 2028) ;
- Parc d'Activités de la Broye : Ennevelin (à partir de septembre 2027) ;
- Parc d'Activités du Moulin : Ennevelin (à partir d'avril 2027) ;
- Parc d'Activités du Moulin d'eau : Genech ;
- Parc d'Activités de la Croisette : Cappelle-en-Pévèle ;
- Parc d'Activités de Maraiche : Wannehain.

Montant minimum annuel : 20 000 € HT
 Montant maximum annuel : 120 000 € HT

- Lot n°4 - Entretien des pôles d'échange, des aires de covoitage et autres

Sites concernés :

- Pôle d'échange d'Orchies ;
- Pôle d'échange de Templeuve-en-Pévèle
- Pôle d'échange d'Ostricourt ;
- Pôle d'échange de Phalempin ;
- Aire de covoitage de la Croisette : Templeuve-en-Pévèle ;
- Aire de covoitage d'Orchies ;
- Voie verte : Cappelle-en-Pévèle ;
- Voies vertes : Templeuve en Pévèle ;
- Terrabundo : Ennevelin ;
- Le chant de l'eau : Templeuve-en-Pévèle.

Montant minimum annuel : 40 000 € HT
 Montant maximum annuel : 150 000 € HT

Le marché est donc traité à prix unitaires.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois, à compter du 23/04/2026.
 Le marché est reconductible tacitement 3 fois, chaque période de reconduction étant de 12 mois, la durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

DECISION (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 32 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché avec les attributaires suivants :*

- *Lot n° 1 - Entretien de la zone Sud, Sud-Est*

Société SAS TERIDEAL - HAUTS DE FRANCE (94528 RUNGIS cedex)

Marché à prix unitaires.

- *Lot n° 2 - Entretien de la zone Ouest*

Société FRANCE ENVIRONNEMENT (59710 AVELIN)

Marché à prix unitaires.

- *Lot n° 3 - Entretien de la zone Nord*

Société SAS TERIDEAL - HAUTS DE FRANCE (94528 RUNGIS cedex)

Marché à prix unitaires.

- *Lot n° 4 - Entretien des pôles d'échange, des aires de covoitage et autres*

Société SAS TERIDEAL - HAUTS DE FRANCE (94528 RUNGIS cedex)

Marché à prix unitaires.

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce marché.*



DELIBERATION BC_2026_003 - Marché "fourniture de denrées brutes, assistance technique pour les communes de Bersée et Mérignies et mise à disposition de personnel de cuisine pour la commune de Mérignies" - autorisation donnée au Président de signer le marché

Le présent marché de fourniture de denrées brutes, assistance technique pour les communes de Bersée et Mérignies et mise à disposition de personnel de cuisine pour la commune de Mérignies, a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Pévèle Carembault assure à compter du 1er janvier 2026 la compétence « confection et livraison de repas » pour les communes qui ont transféré leur compétence. Ce projet s'inscrit dans le projet alimentaire territorial qui porte l'ambition de travailler en circuits courts avec les producteurs et d'assurer aux enfants des produits de qualité dans leur assiette à chaque déjeuner.

Les communes de Bersée et Mérignies ont transféré leur compétence « confection et livraison de repas » à la Communauté de communes Pévèle Carembault. Ces deux communes possèdent une cuisine et un restaurant scolaire attenant. Les repas sont fabriqués sur place et servis en liaison chaude chaque midi.

Afin de les réaliser, à Bersée, le personnel communal assure la préparation des repas.

A Mérignies, du personnel communal assure une partie de la préparation des repas, le service, le nettoyage des locaux et la surveillance des enfants, avec par ailleurs du personnel mis à disposition par le prestataire actuel.

Marché non allotrié prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire :

Sans montant minimum

Montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre : 1 400 000 € HT

Le marché est conclu à compter du 20/03/2026 jusqu'au 31/08/2026 (période initiale).

Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois, portant l'échéance au 31/08/2029.

DECISION (par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTION(S), sur 32 VOTANTS)

Abstention(s) :

Anne WAUQUIER, Vinciane FABER, Jean-Luc LEFEBVRE (Procuration a Anne wauquier)

Le Bureau communautaire décide de :

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire suivant :*

SAS DUPONT RESTAURATION (62820 LIBERCOURT)

Marché à prix unitaires

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce marché*



DELIBERATION BC_2026_004 - Marché "mise en place de bennes grande capacité" - autorisation donnée au Président de signer le marché

Le présent marché de mise en place de bennes grande capacité, non allotri, a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Il a été lancé après déclaration sans suite du lot n°2 du marché d'exploitation des déchèteries (BOAMP avis n°25-97425 / JOUE avis n°574063-2025).

Les prestations concernées sont la mise en place, les rotations intermédiaires et le transport de bennes de grande capacité sur le territoire de Pévèle Carembault.

Les opérations de mise en place peuvent être de trois types :

- Saisonnier : mise en place ponctuelle sur une période de l'année (ex. avril à novembre) ;
- Permanent : bennes en place toute l'année ;
- Ponctuel : en place moins d'un mois sur demande spécifique.

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans soit du 01/04/2026 au 31/03/2031, reconductible une fois 9 mois par tacite reconduction ; il prendra fin au plus tard le 31/12/2031.

Le marché est traité à prix unitaires.

DECISION (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 32 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire suivant :*

Société VALDEC (59320 HALLENES LEZ HAURBOUDIN)

Marché à prix unitaires.

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce marché.*



DELIBERATION BC_2026_005 - Marché relatif à la requalification du Parc d'activités des Marlières sur la commune d'Avelin - sélection des attributaires et autorisation donnée au Président de signer le marché

Le présent marché de Requalification du Parc d'Activités des Marlières sur la commune d'Avelin a été lancé selon une procédure adaptée.

Le marché est allotie comme suit, chaque lot prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire :

- Lot n°1 : Travaux de VRD

Montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre : 1 000 000 € HT

Montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre : 2 300 000 € HT

- Lot n°2 : Éclairage public

Montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre : 150 000 € HT

Montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre : 300 000 € HT

- Lot n°3 : Aménagement paysager

Montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre : 50 000 € HT

Montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre : 150 000 € HT

Le marché est conclu pour une durée de 20 mois à compter de sa notification. Il est reconductible une fois pour une durée de 12 mois.

DECISION (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 32 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché avec les attributaires suivants :*

- *Lot n° 1 : Travaux de VRD*

Société EUROVIA STR - Agence de LILLE (59710 ENNETIERES LES AVELIN)

Marché à prix unitaires

- *Lot n° 2 : Éclairage public*

Société ENSIO (78140 VELIZY)

Marché à prix unitaires

- *Lot n° 3 : Aménagement paysager*

Société FRANCE ENVIRONNEMENT (59710 AVELIN)

Marché à prix unitaires

→ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce marché*



DELIBERATION BC_2026_006 - Marché "fourniture, pose, mise en service et gestion à distance d'écrans à affichage dynamique extérieur et intérieur" - autorisation donnée au Président de signer le marché

La Communauté de communes Pévèle Carembault a lancé un marché relatif à la fourniture, pose, mise en service et gestion à distance d'écrans à affichage dynamique extérieur et intérieur.

Le marché a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le marché est allotie comme suit, chaque lot prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire :

- Lot n°1 : fourniture, pose, mise en service et maintenance de panneaux interactifs extérieur et intérieur
Sans montant minimum
Montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre : 600 000 € HT
- Lot n°2 : solution de gestion à distance des écrans interactifs
Sans montant minimum
Montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre : 120 000 € HT

Le marché est conclu pour une durée initiale de 4 ans, à compter de sa date de notification.

DECISION (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 32 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ➔ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché avec les attributaires suivants :*
- *Lot n°1 : Fourniture, pose, mise en service et maintenance de panneaux interactifs extérieur et intérieur*

Société PRISMATRONIC (69610 HAUTE-RIVOIRE)

Marché à prix unitaires

- *Lot n°2 : Solution de gestion à distance des écrans interactifs*

Société COCKTAIL DEVELOPPEMENT (85000 LA ROCHE-SUR-YON)

Marché à prix unitaires

- ➔ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce marché.*

CULTURE



DELIBERATION BC_2026_007 - Octroi de subventions labellisées aux associations 2026

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations, et notamment par l'octroi de subventions dites « labellisées ».

En 2026, les associations reprises ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention pour leurs événements labellisés :

- Entre ciel et vert de Phalempin pour son événement le Semi-Marathon prévu le 21 juin 2026 (budget prévisionnel de 101 130 €) ;

- Rock t'en bulles de Gondécourt pour son événement le Salon du Disque et de la BD prévu les 14 et 15 mars 2026 (budget prévisionnel de 7 516 €) ;
- Bourghelles en Fête de Bourghelles pour son événement le Hush Festival prévu le 29 août 2026 (budget prévisionnel de 54 900 €) ;
- Mons-en-Pévèle 2004 Mons-en-Pévèle pour son événement la Fête Médiévale prévu le 7 juin 2026 (budget prévisionnel de 23 240 €) ;
- Sport Live Cycling Cysoing pour son événement Pévèle Carembault Classics prévu le 5 avril 2026 (budget prévisionnel de 32 626 €) ;
- Atelier Théâtre Landas pour son événement Festival de l'Atelier prévu du 28 au 31 mai 2026 (budget prévisionnel de 13 300 €) ;
- Courses et criteriums des Hauts de France Templeuve-en-Pévèle pour son événement Ô Tour des Dames prévu le 14 septembre 2026 à Orchies (budget prévisionnel de 21 050 €) ;
- Tiers-lieu des Evidences de Bachy pour son événement La Fête des Evidences prévu le 6 juin 2026 (budget prévisionnel de 8 680 €) ;
- Gondécourt Ensemble de Gondécourt pour son événement La 147 prévu le 21 novembre 2026 (budget prévisionnel de 31 310 €) ;
- Coutiches en Fête de Coutiches pour son événement Les Costiciades prévu les 13 et 14 septembre 2026 (budget prévisionnel de 20 700 €) ;
- La Landasienne d'Octobre rose de Landas pour son événement La Landasienne d'Octobre rose prévu le 18 octobre 2026 (budget prévisionnel de 55 050 €) ;
- Art en Accord Mérignies pour son événement September Fest prévu les 18 et 19 septembre 2026 (budget prévisionnel de 272 200 €).

Après étude des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces associations pour leurs événements labellisés.

DECISION (par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 33 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

➔ *De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des événements labellisés :*

- 2 000 € en faveur de l'Association Entre ciel et vert de Phalempin pour son événement le Semi-Marathon prévu le 21 juin 2026 (budget prévisionnel de 101 130 €)
- 2 000 € en faveur de l'Association Rock t'en bulles de Gondécourt pour son événement le Salon du Disque et de la BD ;
- 2 000 € en faveur de l'Association Bourghelles en Fête de Bourghelles pour son événement le Hush Festival ;
- 2 000 € en faveur de l'Association Mons-en-Pévèle 2004 Mons-en-Pévèle pour son événement la Fête Médiévale ;
- 2 000 € en faveur de l'Association Sport Live Cycling Cysoing pour son événement Pévèle Carembault Classics ;
- 2 000 € en faveur de l'Association Atelier Théâtre Landas pour son événement Festival de l'Atelier ;
- 2 000 € en faveur de l'Association Courses et criteriums des Hauts de France Templeuve-en-Pévèle pour son événement Ô Tour des Dames ;
- 2 000 € en faveur de l'Association Tiers-lieu des Evidences de Bachy pour son événement La Fête des Evidences ;
- 2 000 € en faveur de l'Association Gondécourt Ensemble de Gondécourt pour son événement La 147 ;

- 2 000 € en faveur de l'Association Coutiches en Fête de Coutiches pour son événement Les Costiciades ;
- 2 000 € en faveur de l'Association La Landasienne d'Octobre rose de Landas pour son événement La Landasienne d'Octobre rose ;
- 2 000 € en faveur de l'Association Art en Accord Mérignies pour son événement le September Fest.

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : un dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

- ➔ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.*



DELIBERATION BC_2026_008 - Octroi d'une subvention "Rayonnement et animation du territoire" au Collège Dolto - Projet artistique collaboratif et citoyen

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions dites « Rayonnement et Animation du Territoire ».

L'association Coopérative du Collège Françoise Dolto de Pont-à-Marcq a introduit une demande de subvention pour la réalisation d'un projet culturel et citoyen au sein du collège.

70 élèves participeront au projet. Ils réaliseront des fresques murales inspirées des figures féminines emblématiques. Ces fresques visent à enrichir l'environnement pédagogique et à célébrer l'impact historique et culturel des femmes. Ce projet de création sera mené en collaboration avec le LAM (Musée d'art moderne de Villeneuve d'Ascq).

La demande de subvention s'élève à 3 000 €.

Le coût du projet est de 9 100 €.

DECISION (par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 33 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ➔ *D'octroyer une subvention de 3 000 € à l'Association « Coopérative du Collège Françoise Dolto de Pont-à-Marcq » ;*
- ➔ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent.*



DELIBERATION BC_2026_009 - Octroi de subventions exceptionnelles aux associations 2026

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations, et notamment par l'octroi de subventions dites « exceptionnelles ».

Les critères de sélection des projets ont été votés en Conseil communautaire :

- Anchage dans le projet de territoire
- Organisation par une association Loi 1901 ayant son siège sur le territoire de Pévèle Carembault
- Rayonnement sur plusieurs communes du territoire.

Le montant maximum de subvention attribuable par projet est de 3 000 €. La subvention ne pourra dépasser 50 % du montant global du projet.

Par ailleurs, de par leur nombre et les limites de l'enveloppe budgétaire communautaire, toutes les demandes ne peuvent bénéficier d'un soutien. Un arbitrage est effectué à partir des critères énumérés ci-dessus.

Le dispositif de subvention dite « exceptionnelle » est dédié aux associations du territoire dont le projet correspond aux critères d'éligibilité initialement définis.

Les associations suivantes ont déposé une demande :

- L'association Le Refuge de Phalempin pour son projet Dawn Metal Festival prévu le 14 novembre 2026 (budget prévisionnel de 22 081 €) ;
- L'association Méri'Run de Mérignies pour son projet Les Foulées vertes prévu le 24 mai 2026 (budget prévisionnel de 12 389 €) ;
- L'association Comité des jeunes de Bourghelles pour son projet Descente de caisse à savon prévu le 7 juin 2026 (budget prévisionnel de 17 850 €) ;
- L'association Les Joyeux Bourleux de Bachi pour son projet Tournoi franco-belge de bourles prévu le 13 septembre 2026 (budget prévisionnel de 3 300 €) ;
- L'association Oiseau Lyre d'Orchies pour son projet Mash Up, de création artistique interdisciplinaire (danse, cirque, musique, performances) afin de promouvoir, développer et partager la pratique des arts au plus grand nombre, prévu le 11 avril 2026 (budget prévisionnel de 2 270 €) ;
- L'association Arabesque de Templeuve-en-Pévèle pour son projet de création artistique (danse et cirque) prévu du 13 au 17 avril 2026 et restitution au public (budget prévisionnel de 26 108 €) ;
- L'association Centre social d'Ostricourt pour son projet La Ruche Comedy Club prévu en 2026 (budget prévisionnel de 18 680 €).

DECISION (par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 33 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

→ *De voter les subventions suivantes, dans le cadre des subventions exceptionnelles :*

- *1 000 € en faveur de l'association Le Refuge de Phalempin pour son projet Dawn Metal Festival*
- *1 000 € en faveur de l'association Méri'Run de Mérignies pour son projet Les Foulées vertes*
- *1 500 € en faveur de l'association Comité des jeunes de Bourghelles pour son projet Descente de caisse à savon*
- *1 500 € en faveur de l'association Les Joyeux Bourleux de Bachi pour son projet Tournoi franco-belge de bourles carreaulées*
- *1 000 € en faveur de l'association Oiseau Lyre d'Orchies pour son projet Mash Up*
- *1 500 € en faveur de l'association Arabesque de Templeuve-en-Pévèle pour son projet Stage de danse et cirque*
- *2 000 € en faveur de l'association Centre social la Ruche d'Ostricourt pour son projet La Ruche Comedy Club*

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

➔ D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.

SPORTS



DELIBERATION BC_2026_010 - Octroi de subventions aux Clubs de sport intercommunaux 2026

Dans le cadre de sa politique sportive, la Pévèle Carembault attribue des subventions aux clubs sportifs domiciliés dans les salles de sports communautaires.

Pour 2026, les clubs sportifs repris ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention :

- Basket Club du Pévèle,
- Ping-pong en Pévèle,
- Coutiches EHP (Handball),
- Les Badistes d'Espace en Pévèle,
- Fit Pévèle,
- Kick Thaï Boxing du Pévèle.
- Esprit martial (karaté)
- Cercle Asahi Aïkido

Après études des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces clubs sportifs domiciliés dans nos salles de sports communautaires.

DECISION (par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 33 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

➔ *De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des clubs sportifs domiciliés dans les salles de sports communautaires :*

- 5 000 € en faveur du Basket Club du Pévèle,
- 1 200 € en faveur du Ping-pong en Pévèle,
- 5 000 € en faveur de Coutiches EHP,
- 1 000 € en faveur des Badistes d'Espace en Pévèle,
- 4 000 € en faveur de Fit Pévèle,
- 1 500 € en faveur du Kick Thaï Boxing du Pévèle
- 2 000 € en faveur de Esprit Martial
- 2 000 € en faveur du Cercle Asahi Aïkido

➔ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.*



DELIBERATION BC_2026_011 - Octroi de subventions Sport de haut niveau 2026

Dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté de Communes Pévèle Carembault attribue des subventions aux clubs sportifs « de haut niveau ».

Pour 2026, les associations de clubs sportifs reprises ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention :

- Clubs de sport collectif :

- Volley-ball club de CYSOING, dont 1 équipe féminine est engagée en N2
- La Patriote de TEMPLEUVE-EN-PEVELE, dont 1 équipe est engagée en N2

- Clubs de sport individuel dont les compétiteurs sont engagés en compétition nationale :

- CYSOING Gym Saint Evrard
- Kick Thaï Boxing du Pévèle de NOMAIN
- Association Sportive du Golf de Mérignies

Après étude des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces clubs sportifs « de haut niveau ».

DECISION (par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 33 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

→ De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre de la pratique du sport de « haut niveau » :

- 7 500 € en faveur du Volley Ball Club de CYSOING, pour son équipe féminine inscrite en National 2,
- 7 500 € en faveur de la Patriote de TEMPLEUVE-EN-PEVELE, pour son équipe inscrite en National 2,
- 2 000 € en faveur du CYSOING Gym Saint-Evrard, pour les frais de déplacement et d'hébergement de ses compétiteurs engagés dans des compétitions nationales,
- 2 000 € en faveur du Kick Thaï Boxing du Pévèle de NOMAIN, pour les frais de déplacement et d'hébergement de ses compétiteurs engagés dans des compétitions nationales.
- 2 000 € en faveur de l'Association Sportive du Golf de Mérignies, pour les frais de déplacement et d'hébergement de ses compétiteurs engagés dans des compétitions nationales,

→ D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.